

## CAS CONFIRME

Personnes à contacter : Téléphone Saône et Loire : 03 85 22 55 31 ou Dr Hurdequint (MCTD\*) : 03 85 22 55 00 ou Isabelle Touzot (ICTD\*) : 03 85 22 55 40

Courriel : agnes.hurdequint@ac-dijon.fr

### Conditions de retour à l'école :

#### Asymptomatique

**Test positif** : Isolement 10 jours pleins à partir du jour du test

**Si apparition de symptômes** : 10 jours supplémentaires à compter de leur apparition

#### Symptomatique

**Dès le début des symptômes** : Isolement 10 jours pleins

**Si fièvre au 10<sup>ème</sup> jour** : isolement poursuivi de 48 h après disparition de la fièvre

**Le retour à l'école n'est pas soumis à test de contrôle négatif**

En cas d'impossibilité de porter le masque (enfants de maternelle, cantine, activités sportives...) : 7 jours

### Rôle du directeur

Informe sans délai le médecin scolaire + MCTD ou ICTD pour compléter avec eux l'Annexe 1 et identifier les cas contacts à risque  
Transmission dans la demi-journée de l'Annexe 1 au service santé ainsi qu'à l'IEN.  
Transmission des Annexes 2 et 3 aux familles et personnels, identifier les cas contacts à risque

Si 3 cas confirmés (3 enfants de fratries différentes ou adultes) d'une même classe ou ayant eu des interactions sans protection efficace

OU 1 cas confirmé d'élève ayant le variant sud-africain ou brésilien :

- Isolement de tous les élèves de la classe (fermeture de la classe)
- L'Annexe 7 peut être envoyée en plus des Annexes 2 et 4
- Un dépistage collectif pourra alors être proposé

Si 1 élève est cas contact à risque d'une personne de son foyer ayant le variant sud-africain ou brésilien :

- Transmission de l'Annexe 8 (fermeture administrative)